



2^{DA} SESSIONE URDINARIA DI U 2026
RIUNIONE DI I 1^{mu} È 2 D'OTTOBRE DI U 2026
2^{ÈME} SESSION ORDINAIRE DE 2026
RÉUNION DES 1^{er} ET 2 OCTOBRE 2026

N° 2026/O2/050

**Question orale déposée par M Charles VOGLIMACCI
au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »**

OBJET : ENGORGEMENTS LIES AU TRAFIC PORTUAIRE A L'ENTREE D'AJACCIO

Monsieur le Président,

Les difficultés de circulation aux entrées d'Ajaccio sont anciennes, mais elles prennent une acuité particulière lors des phases d'embarquement et de débarquement des navires de son port de commerce.

L'importance des flux routiers générés par cette infrastructure mérite d'être rappelée : accueillant les ferries, le fret et les navires de croisière, le port représente, selon les données publiées par son gestionnaire, plus de 1,2 million de passagers, environ 2 500 rotations de navires et plus de 1,2 million de tonnes de marchandises par an.

Ces volumes considérables ont nécessairement des conséquences sur les conditions de circulation. Dans le secteur portuaire, et pas seulement durant la période estivale, les flux de passagers, de poids lourds et de véhicules légers liés à l'activité du port se superposent aux déplacements quotidiens des habitants de l'agglomération. Il en résulte de très longues files d'attente qui se prolongent sur les axes urbains, pénalisent les Ajacciens, les professionnels et les voyageurs, et posent également une question de sécurité.

Cette situation appelle une réponse qui ne peut se limiter à la gestion ponctuelle des flux. Elle suppose une stratégie coordonnée entre la Collectivité de Corse, la CAPA, la commune, l'autorité portuaire et les exploitants, articulant les aménagements routiers, l'organisation des mouvements portuaires et les transports collectifs.

C'est la raison pour laquelle l'infrastructure portuaire a été englobée dans le périmètre de projet du Plan Partenarial d'Aménagement (PPA) de l'entrée de Ville

d'Ajaccio signé le 19 mai 2025, avec la Collectivité de Corse, l'Etat, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien et la Ville d'Ajaccio et qui, comme vous le savez, revêt un intérêt stratégique majeur pour le Pays Ajaccien.

Par ailleurs Le PPI des infrastructures de transport 2026-2030, adopté par notre Assemblée le 25 juillet 2025, identifie plusieurs opérations susceptibles d'améliorer la circulation dans le pays ajaccien. La stratégie de mobilité en pays ajaccien repose sur la ces ouvrages dont la loi a confié la compétence et le foncier à la seule CDC. Je pense notamment à l'extension vers l'Est de la Rcade via "la pénétrante Caldaniccia-Stiletto", son prolongement vers l'Ouest via le barreau Milleli-Vittulo, à la création de la passerelle lui permettant d'enjamber le rond-point saturé dit "du CSJC" via un pont "la passerelle de Bodiccione", à la mise à deux fois deux voies entre le giratoire de la Gravona et Mezzana, avec la dénivellation des carrefours de Baléone et d'Afa.

À cela s'ajoute le volet ferroviaire, avec le pôle d'échanges de Mezzana, l'aménagement du pôle d'échanges de Caldaniccia, la création d'une nouvelle halte à Saint-Joseph. Autant de projets susceptibles d'offrir une véritable alternative à la voiture et d'agir sur la congestion à l'échelle de l'agglomération.

Le PPA de l'Entrée de Ville a vocation à définir précisément, en concertation entre les différents partenaires cosignataires, les différentes infrastructures de transport et notamment celles qui permettront de fluidifier l'accès au port. Je réaffirme donc ici l'importance stratégique majeure de cette étude ainsi que des ouvrages ci-avant évoqués et vous sollicite donc aujourd'hui pour savoir où en est le financement de la part CDC de ce PPA signé en 2025, et la programmation des ouvrages routiers et ferroviaires précités et annoncés depuis tant d'années.

Quand sera présenté le volet portuaire du PPI qui doit en définir le calendrier et les financements ? Plus largement, pouvez-vous nous indiquer s'il comprendra une étude globale des flux de circulation et un véritable schéma d'accès au secteur portuaire ajaccien, permettant d'anticiper les arrivées et départs des navires et de limiter leur impact sur la circulation de l'ensemble de l'agglomération ?

Je vous remercie.